



Chargement du véhicule utilitaire

✓	Le poids maximum autorisé (<i>PTAC</i>) est respecté
✓	Le collaborateur répartit les charges de manière équilibrée
✓	Les charges lourdes sont arrimées
✓	Il n'y a pas de tendeurs élastiques/extenseurs
✓	Une séparation physique complète est en place entre l'habitacle et le caisson de chargement (<i>installation d'origine ou réalisée par aménageur</i>)

Si transport de bouteilles de gaz :

✓	Les bouteilles de gaz sont attachées en position verticale avec leur chapeau de protection, robinets fermés et détendeurs démontés
✓	Le véhicule dispose d'une aération du caisson en point haut et en point bas

Standards de Travail en Sécurité



Manutention Mécanique : Chariot élévateur

✓	Le collaborateur est formé et autorisé à l'utilisation de l'engin (<i>formation CACES correspondante, possession de l'autorisation de conduite</i>)
✓	Le collaborateur a à sa disposition les notices du constructeur (<i>manuel d'utilisation et certificat de conformité</i>)
✓	Le matériel utilisé est en bon état de fonctionnement (<i>vérifications périodiques < à 6 mois, usure des pneus, absence de fuite hydraulique, etc.</i>)
✓	Le chariot dispose des éléments de sécurité suivants : rétroviseurs en bon état, avertisseur lumineux et sonore de recul
✓	Le collaborateur porte ses EPI dans le chariot (<i>chaussures de sécurité & vêtements de travail a minima</i>)
✓	Le collaborateur porte la ceinture de sécurité
✓	Le collaborateur utilise un support adapté pour sécuriser et stabiliser la charge à l'arrêt et en déplacement (<i>palette, filmage, etc.</i>)
✓	Le collaborateur respecte la capacité maximum de charge et tient compte de son encombrement et de la hauteur de levée (<i>déplacement avec fourches baissées</i>)
✓	Le collaborateur sécurise le parcours : dégagé et balisé (<i>personne dans sa trajectoire, utilisation du signal sonore</i>)
✓	Le collaborateur adopte une conduite prudente (<i>pas de passager, pas d'utilisation de téléphone, vitesse adaptée...</i>)
✓	Le collaborateur sécurise son chariot à l'arrêt (<i>fourches baissées, frein de stationnement, retirer les clés...</i>)

Standards de Travail en Sécurité



Circulation de Plain-Pied

✓	Le collaborateur marche et ne court pas
✓	Le collaborateur supprime ou protège les obstacles et les ouvertures sur son itinéraire (<i>marquage, balisage, barriérage...</i>)
✓	Le collaborateur ne manipule pas son téléphone ou sa tablette lorsqu'il se déplace, afin d'être attentif à son environnement (<i>Pas d'utilisations tactiles et visuelles du téléphone</i>)

Si le collaborateur emprunte des escaliers

✓	Le collaborateur tient la rampe
✓	Le collaborateur monte et descend marche par marche sans se précipiter

Standards de Travail en Sécurité



Conduite du véhicule

✓	Le collaborateur dispose d'un permis de conduire valide
✓	Le collaborateur porte sa ceinture de sécurité
✓	Le collaborateur ne manipule pas son téléphone ou sa tablette en conduisant
✓	Le collaborateur respecte les limitations de vitesse et s'adapte aux conditions de circulation, climatiques et à l'état de la chaussée
✓	Le collaborateur respecte les distances de sécurité et anticipe tout arrêt ou ralentissement (<i>stop, feu tricolore, passage piétons, rond-point, véhicule, ...</i>)
✓	Le collaborateur effectue les contrôles visuels à l'aide des rétroviseurs et en tournant la tête pour contrôler les angles morts
✓	Le collaborateur signale tous les changements de direction en utilisant systématiquement les clignotants
✓	Le collaborateur stationne son véhicule dans son sens de départ

Standards de Travail en Sécurité



Utilisation d'un échafaudage roulant

✓	Au moins 2 personnes sont présentes sur le poste de travail dans ou à proximité de l'échafaudage (<i>Dans le champs visuel</i>)
✓	Les personnels qui montent et démontent l'échafaudage ont reçu une formation au montage, à la vérification des échafaudages (<i>passeport professionnel</i>)
✓	Les personnels qui l'utilisent ont reçu une formation/sensibilisation à l'utilisation (<i>passeport professionnel</i>)
✓	La notice de montage du fabricant de l'échafaudage roulant est présente sur site
✓	La zone d'évolution de l'échafaudage est plane
✓	Si coactivité, la zone autour de l'échafaudage est balisée
✓	Les personnels intervenants dans l'échafaudage portent un casque avec une jugulaire
✓	Les protections collectives contre les chutes de hauteur (<i>garde-corps</i>) offrent une protection supérieure ou égale à 1m
✓	Les éléments assurant la stabilité de l'échafaudage roulant (<i>jambes de forces</i>) sont installés conformément à la notice de montage du fabricant
✓	Les roues sont bloquées par un système de freinage lorsque l'échafaudage est en position fixe de travail
✓	Le déplacement horizontal se fait sans personnel sur l'échafaudage roulant
✓	L'accès à l'échafaudage et/ou aux plateaux se fait conformément à la notice de montage du fabricant (<i>trappe d'accès dans le plancher, ...</i>)

Standards de Travail en Sécurité



Utilisation d'une échelle mobile en moyen d'accès

✓	L'échelle est utilisée uniquement comme moyen d'accès
✓	L'échelle métallique ou en résine est en bon état : patins, barreaux, corde, crochets, montants, ...
✓	L'espace à la base de l'échelle est balisé, non glissant, non encombré
✓	L'échelle est accrochée en tête ou à défaut, tenue par une 2 ^{ème} personne
✓	L'échelle est inclinée sur la base : $d \text{ (distance du mur)} = H \text{ (hauteur de l'échelle)} / 3$
✓	L'échelle dépasse d'un mètre au-dessus du point haut
✓	La règle des 3 points d'appui pour cheminer sur l'échelle est respectée : 2 pieds/1 main ou 2 mains/1 pied
✓	L'échelle est vérifiée tous les ans

Standards de Travail en Sécurité



Équipements en mouvement

✓	Le collaborateur balise sa zone de travail
✓	Le collaborateur met l'équipement à l'arrêt
✓	Le collaborateur condamne électriquement et/ou mécaniquement l'équipement
✓	Le collaborateur vérifie l'absence d'énergie emmagasinée (<i>électrique, hydraulique, mécanique, cinétique, ...</i>)
✓	Le collaborateur retire les protections/carters une fois l'installation sécurisée
✓	Le collaborateur replace les protections avant la remise en service et procède à des essais

Si le collaborateur consigne pour un tiers :

✓	Le collaborateur complète un bordereau de consignation (<i>électrique, mécanique, hydraulique</i>)
---	--

Standards de Travail en Sécurité



Intervention sur un escabeau

en cas d'impossibilité technique d'utiliser un autre équipement muni de protections collectives

✓	L'intervention est ponctuelle et de courte durée : relamping, prise de mesures, étiquetage, accès à une vanne, nettoyage, ...
✓	L'intervention ne comporte pas de travaux dangereux : meulage/découpage/soudage, travaux électriques, perçage, carottage...
✓	Le collaborateur utilise un escabeau en bon état (<i>métallique ou en résine, patins antiglisse présents en bon état, marches sans déformation, soudures intègres, marches non glissantes peinture ou graisse</i>) et vérifié annuellement
✓	L'escabeau comporte au maximum 6 marches (<i>hors plateau</i>)
✓	L'escabeau est déplié et stable (<i>sol sec rigide, montants en contact avec le sol</i>)
✓	Si coactivité, la zone d'intervention est balisée (<i>rubalise, barrière, plots...</i>)
✓	Le collaborateur travaille face aux marches de l'escabeau
✓	Le collaborateur avance l'escabeau au fur et à mesure de son intervention

Standards de Travail en Sécurité



Intervention en Espace Confiné Générique

(Y compris vides sanitaires classés EC)

✓	Le collaborateur est formé « Espace Confiné » a minima Niveau 2
✓	L'Espace Confiné est identifié <i>(Affiche à l'entrée de l'espace confiné)</i>
✓	L'Espace Confiné est ventilé <i>(Quel que soit le débit : porte ouverte, ventilateur externe, fenêtre, VMC...)</i>
✓	Un Mode Opérateur générique et adapté est établi
✓	Le permis de pénétrer en Espace Confiné a été établi
✓	L'intervenant porte ses EPI : masque auto-sauveteur, casque avec jugulaire, détecteur 4 gaz, tenue de travail couvrante, lampe frontale
✓	Un surveillant formé EC a minima Niveau 1 est présent à l'entrée/sortie de l'espace confiné <i>(collègue de travail, responsable, accompagnant)</i>

Standards de Travail en Sécurité



Etat général du véhicule

✓	Le véhicule est en bon état : vitres, pare-brise et essuis glaces, rétroviseurs, pneumatiques, feux
✓	Les équipements de sécurité sont présents dans le véhicule : Gilet rétroréfléchissant dans l'habitacle, triangle de signalisation accessible, boîte d'ampoules
✓	Le dispositif lave-glace fonctionne
✓	Les documents administratifs suivants sont à disposition : carte grise du véhicule (<i>copie à minima</i>), attestation d'assurance, constat amiable, contrôle technique (<i>véhicules de + 4 ans</i>)
✓	L'habitacle est bien rangé : rien de mobile sur le tableau de bord ou le siège passager, le rangement au-dessus du pare-brise (<i>si concerné</i>) ne contient aucun objet risquant de chuter

Standards de Travail en Sécurité



Exposition aux poussières Biomasse



Le collaborateur connaît les substances CMR (*cancérogène, mutagène, toxique pour la reproduction*) présentes sur le site (*poussières de bois et cendres volantes*)



Les Fiches Prévention Biomasse sont affichées au poste de travail



Le collaborateur dispose sur site des protections respiratoires adaptées à son activité Biomasse (*Masque à ventilation assistée TH3 ou masque complet cartouche P3 ou masques FFP3*)



Les protections respiratoires sont à jour de leur vérification périodique ou de leur date de péremption



Le collaborateur porte le masque adapté défini dans les Fiches Prévention Biomasse



Le collaborateur s'assure de ne pas exposer d'autres personnes durant son opération, ou les protège en conséquence

Standards de Travail en Sécurité



Fluides frigorigènes

✓	Le collaborateur est titulaire d'une « attestation d'aptitude catégorie 1 » pour manipuler des fluides frigorigènes
✓	Le collaborateur dispose des Fiches de Données de Sécurité (FDS) du ou des fluides frigorigènes utilisés
✓	Le collaborateur connaît les risques du ou des fluides frigorigènes utilisés (<i>incendie/explosion, brûlures, intoxication, ...</i>)
✓	Le collaborateur porte a minima des vêtements à manches longues, des lunettes de sécurité & des gants de protection caoutchouc ou nitrile lors de la manipulation des fluides
✓	Les bouteilles sont stockées dans un endroit frais et bien ventilé, à l'écart de toute source d'ignition ou de chaleur, sur une surface plane afin d'assurer leur stabilité
✓	Dans le véhicule, les bouteilles contenant les fluides frigorigènes sont attachées et le véhicule dispose d'une ventilation haute et basse
✓	Les matériels frigorifiques (<i>station de récupération, manifold, détendeurs, détecteur de fuite, flexibles ...</i>) sont adaptés aux fluides utilisés

En cas de soudure sur une canalisation ayant contenu des fluides frigorigènes

✓	Le Standard de Travail en Sécurité « Travaux par point chaud » est respecté
✓	La canalisation a préalablement été inertée par un gaz neutre (<i>azote, ...</i>)
✓	Le collaborateur dispose d'un masque complet ou panoramique équipé de cartouches munies de filtres B2 (<i>risque de libération d'un gaz toxique, le phosgène</i>)

Standards de Travail en Sécurité



Manutention Mécanique : Gerbeur

✓	Le collaborateur porte ses EPI (<i>chaussures de sécurité, gants de manutention, casque ou casquette & vêtements de travail a minima</i>)
✓	Le collaborateur a à sa disposition les notices du constructeur (<i>manuel d'utilisation et certificat de conformité</i>)
✓	Le collaborateur est formé et autorisé à l'utilisation de l'engin (<i>formation CACES correspondante, possession de l'autorisation de conduite</i>)
✓	Le matériel utilisé est en bon état de fonctionnement (<i>vérifications périodiques < à 6 mois, absence de fuite hydraulique, etc.</i>)
✓	Le collaborateur utilise une palette ou un support adapté pour stabiliser la charge et/ou attacher la charge à transporter
✓	Le collaborateur emprunte un parcours défini, dégagé et balisé avec un sol plat ou un dénivelé maximum de 10% (<i>si dénivelé, se positionner en amont de la charge</i>)
✓	Le collaborateur se déplace avec la fourche abaissée uniquement
✓	Le collaborateur respecte la capacité maximum de charge, tient compte de son encombrement et de la hauteur de levée (<i>usage de stabilisateurs latéraux, etc.</i>)
✓	Le collaborateur adopte une conduite prudente (<i>pas d'utilisation de téléphone, vitesse adaptée...</i>)
✓	Le collaborateur sécurise son gerbeur à l'arrêt (<i>fourches baissées, frein de stationnement, retirer les clés...</i>)

Standards de Travail en Sécurité



Intervention de Grutage

✓	Un plan de levage est réalisé, comprenant un examen d'adéquation
✓	Le grutier est formé et autorisé à l'utilisation de l'engin (<i>formation CACES correspondante, possession de l'autorisation de conduite</i>)
✓	L'élingueur est formé aux techniques d'élingage
✓	Le chef de manœuvre est formé et clairement identifié. Il est le seul à donner des signaux au grutier pendant l'opération
✓	Le chef de manœuvre et le grutier disposent d'un contact visuel ou à défaut d'un moyen de communication (<i>talkie...</i>)
✓	La grue utilisée est en bon état de fonctionnement (<i>vérification générale périodique < à 6 mois</i>)
✓	Les appareils de levage (<i>élingues, manilles...</i>) sont en bon état (<i>absence de déchirures, déformation...</i>) et adaptés à la charge (<i>vérification générale périodique < à 6 mois</i>)
✓	La zone de travail est sécurisée et balisée (<i>absence d'obstacles et de personnes sur et sous le trajet de la charge</i>)
✓	L'équipement de levage est mis en place sur un sol stable ou sur des plaques de répartition de charge



Intervention en chaufferie gaz

✓	Le collaborateur dispose de l'habilitation HABILIGAZ sur son passeport professionnel
✓	Le collaborateur dispose a minima d'un détecteur mono gaz CO
✓	Le collaborateur porte ses EPI, a minima chaussures de sécurité, vêtements couvrants, gants & casquette anti-heurt
✓	Le collaborateur contrôle la présence de ventilation basse avant de pénétrer dans la chaufferie, puis l'efficacité des ventilations basses et hautes dans le local chaufferie

En cas de démarrage de la chaudière

✓	Le collaborateur effectue un cycle à blanc de démarrage du brûleur
---	--

En cas d'entretien nécessitant une coupure générale de l'installation

✓	Le collaborateur ferme et condamne (<i>cadenassage</i>) la vanne d'entrée gaz à l'extérieur de la chaufferie
---	--

Standards de Travail en Sécurité



Intervention en fouille

✓	Une protection est en place (<i>blindage / talutage</i>) pour toute intervention humaine en tranchée, les parois verticales et tranchées de plus d'1,3m de profondeur sont sécurisées
✓	Le blindage dépasse d'au moins 15 cm de la fouille
✓	Une protection contre la chute dans la tranchée est en place
✓	Il y a un espace libre de 40 cm au bord de la fouille (<i>pas de stockage d'objet, d'engin, de déblais</i>) et on ne circule pas à pieds dans cet espace
✓	Pendant un terrassement mécanique, un suiveur est en place et guide le conducteur d'engin en dehors de la trajectoire de l'engin
✓	Le chantier est totalement clos
✓	Les cheminements piétons sont aménagés pour les travailleurs et les tiers à proximité (<i>Ex : traversé de fouille</i>)
✓	La signalisation est suffisante pour les tiers à proximité, y compris pour la circulation de nuit
✓	L'affichage réglementaire du chantier est en place (<i>autorisations d'intervention sur voie publique, interdiction d'accès, EPI obligatoires</i>)

Standards de Travail en Sécurité



Intervention en toiture/terrasse



Les accès aux toitures-terrasses sont sécurisés (*escalier ou échelle à crinoline, sinon échelle mobile sécurisée*)



La toiture-terrasse est sécurisée par :

- une protection collective (*gardes corps, un acrotère $h > 1m$*),
- ou un éloignement de + de 2m du vide durant les phases d'intervention,
- ou une protection individuelle avec port du harnais de sécurité (*ligne de vie, point d'ancrage*)

Si présence de surfaces fragiles



Les surfaces fragiles (*skydome, puits de lumière, panneaux translucides...*) sont sécurisées par :

- une protection collective (*gardes corps, filet/grille en sous-face, ...*),
- ou un éloignement de + de 2m durant les phases d'intervention,
- ou une protection individuelle avec port du harnais (*ligne de vie, point d'ancrage*)

Si présence de lignes de vie et/ou points d'ancrage fixes



Les lignes de vie et/ou points d'ancrage fixes, sont contrôlés périodiquement par un organisme agréé

Standards de Travail en Sécurité



Intervention sur voirie



Un balisage d'alignement est placé pour protéger les zones en cours de traitement (*cônes, piquets rayés rouges et blancs, etc.*)



Les intervenants portent un vêtement à haute visibilité a minima de classe 2

En cas d'intervention programmée



Une autorisation de voirie délivrée par l'administration locale (*commune, département, etc.*) est affichée sur le chantier



Une signalisation d'approche est mise en place, conformément à l'autorisation de voirie (*limitation de vitesse, rétrécissement de chaussée, interdiction de doubler, etc.*)



Une signalisation de position est systématiquement placée au niveau du chantier (*panneau de danger chantier AK5, Tri-flash, panneaux K8*)

En cas d'intervention d'urgence



Une signalisation d'approche est mise en place (*limitation de vitesse, rétrécissement de chaussée, interdiction de doubler, etc.*)



Une signalisation de position est systématiquement placée au niveau du chantier et le véhicule en position est équipé (*panneau de danger chantier AK5 équipé d'un Tri-flash KR2 sur le toit, gyrophare, et bandes réfléchissantes*)
La signalisation est complétée de panneaux K8



Manutention Manuelle de Charges

✓	Le collaborateur n'a pas de contre-indications médicales ou respecte ces dernières
✓	Le collaborateur porte ses EPI lors de l'opération (<i>chaussures de sécurité & gants de manutention</i>)
✓	Le collaborateur vérifie le poids de la charge et sa stabilité, avant d'agir
✓	Le collaborateur identifie le trajet de manutention, détecte les obstacles sur le parcours (<i>seuil de porte, trou, zone glissante ou encombrée, présence potentielle d'un tier</i>) et les protège le cas échéant
✓	Le collaborateur applique les principes de la formation Gestes et Postures : • Stabilité des appuis, • Pousser avec les jambes, dos droit, • Charge au plus proche du corps, • Pieds et épaules dans le même axe,

Standards de Travail en Sécurité



Opération électrique

✓	Le collaborateur dispose des habilitations électriques nécessaires (<i>Passeport professionnel, Niveaux, Validité</i>)
✓	Le collaborateur dispose de ses EPI (<i>Casque avec écran facial anti-UV, paire de gants isolants, chaussures de sécurité, vêtements couvrants.</i>)
✓	Le collaborateur dispose du matériel(s)/outils pour réaliser l'opération électrique (<i>V.A.T. fonctionnel avec pointes IP2X, matériel de consignation, Outils isolés ou isolant</i>)
✓	Le collaborateur réalise une analyse de risques de l'environnement (<i>vêtements fermés au niveau des avants bras et du cou, pas de bijoux visibles, pièces nues sous tension, câbles abandonnés, fils dénudés, état de conservation de l'armoire, ...</i>)

Si le collaborateur réalise une consignation

✓	Le collaborateur pré-identifie le(s) matériel(s) à consigner et la(es) source(s) d'alimentation
✓	Le collaborateur réalise toutes les étapes de consignation (<i>Séparation, Condamnation, Identification et signalisation, Vérification de l'absence de tension dans l'armoire, Vérification de l'absence de tension sur le lieu de l'opération</i>)

Standards de Travail en Sécurité



Manutention Mécanique : Palan à chaînes

✓	Le collaborateur porte ses EPI (<i>chaussures de sécurité, gants de manutention, casque & vêtements de travail a minima</i>)
✓	Le collaborateur a à sa disposition les notices du constructeur (<i>manuel d'utilisation et certificat de conformité</i>)
✓	Le collaborateur est formé à l'usage du palan
✓	Le matériel utilisé est en bon état de fonctionnement (<i>vérifications périodiques < à 6 mois, parties mobiles sans points de résistance, usure de la chaîne, présence du linguet en bonne position sur le crochet de levage</i>)
✓	Les appareils de levage (<i>élingues, manilles...</i>) sont en bon état (<i>absence de déchirures, déformation...</i>) et adaptés à la charge
✓	Le collaborateur respecte la capacité maximum de charge du palan
✓	Le point d'ancrage du palan a été sélectionné après un examen d'adéquation
✓	La charge à lever est dans l'axe du palan et bien élinguée
✓	Les collaborateurs ne se positionnent pas sous la charge

Standards de Travail en Sécurité



Utilisation d'une PEMP nacelle

✓	Le collaborateur a évalué l'environnement de la zone d'évolution : <i>conditions climatiques, réseaux aériens, trous, dévers maximum, résistance du sol ...</i>
✓	Le PV de vérification de la nacelle est présent et date de moins de 6 mois
✓	La nacelle est équipée d'un point d'ancrage dans le panier pour un équipement antichute
✓	La zone d'évolution de la nacelle est balisée
✓	Le conducteur de la nacelle dispose d'un CACES et d'une autorisation de conduite valide dans son passeport sécurité
✓	Toute personne (<i>conducteur et accompagnant</i>) présente dans le panier porte ses EPI : casque avec jugulaire, harnais avec longe (<i>sans absorbeur d'énergie</i>) attachée au point d'ancrage prévu dans la nacelle
✓	Un surveillant est présent au sol, il dispose d'une formation avec la qualification surveillant (<i>a minima</i>) - CACES non obligatoire
✓	Le surveillant porte un casque avec jugulaire et un gilet haute visibilité
✓	Le surveillant connaît les manœuvres de secours : descente d'urgence de la nacelle, klaxon, arrêts d'urgence, indicateur de pente et dévers
✓	Le conducteur de la nacelle et le surveillant peuvent communiquer facilement dans l'environnement de l'opération ou à défaut utilisent des moyens de communications téléphone ou talkie

Standards de Travail en Sécurité



Intervention sur une PIRL

(Plate-Forme Individuelle Roulante)

✓	La PIRL est en bon état de conservation et maintenue en état de conformité
✓	La PIRL est stable (<i>stabilisateurs déployés si prévus par le constructeur</i>)
✓	Le collaborateur travaille avec les 2 pieds sur le plateau de la plate-forme (<i>pas de pied sur les marches</i>)
✓	Le garde-corps ou les chainettes sont présents, en place et fermés
✓	La PIRL est adaptée à la hauteur de travail

Standards de Travail en Sécurité



Manutention Mécanique : Pont Roulant

✓	Le collaborateur porte ses EPI (<i>chaussures de sécurité, gants de manutention, casque & vêtements de travail a minima</i>)
✓	Le collaborateur est formé et autorisé à l'utilisation de l'engin (<i>formation CACES correspondante, possession de l'autorisation de conduite</i>)
✓	Le collaborateur a à sa disposition les notices du constructeur (<i>manuel d'utilisation et certificat de conformité</i>)
✓	Le matériel utilisé est en bon état de fonctionnement (<i>vérifications périodiques < à 6 mois</i>)
✓	Les appareils de levage (<i>élingues, manilles...</i>) sont en bon état (<i>absence de déchirures, déformation...</i>) et adaptés à la charge
✓	La charge à lever est dans l'axe du palan et bien élinguée
✓	Le collaborateur s'assure de l'absence d'obstacles et de personnes sur et sous le trajet de la charge
✓	Après utilisation, mettre en position arrêt le boîtier de télécommande

Standards de Travail en Sécurité



Port du harnais

✓	Le collaborateur intervenant en hauteur est formé au port du harnais (<i>passoport professionnel</i>)
✓	Le collaborateur vérifie que ses équipements antichute sont contrôlés (<i>a minima tous les ans</i>)
✓	Le collaborateur vérifie l'état de son matériel avant utilisation (<i>harnais, longe, ...</i>)
✓	Le collaborateur porte un casque avec jugulaire attachée
✓	Le collaborateur est équipé d'une longe adaptée à la hauteur du travail qui permet de respecter le tirant d'air (<i>distance de dégagement nécessaire sous l'utilisateur pour ne pas heurter d'obstacle en chutant</i>)
✓	Le collaborateur utilise un point d'ancrage fixe (<i>anneau, ligne de vie, ...</i>) contrôlé périodiquement par un organisme agréé, ou réalise un point d'ancrage provisoire (<i>cravate, ligne de vie mobile, ...</i>)
✓	L'intervention se déroule en présence d'un surveillant en capacité d'alerter les secours



Utilisation de produits chimiques

✓	Le collaborateur dispose des Fiches de Données de Sécurité (FDS) des produits, accessibles sur le lieu de manipulation
✓	Le collaborateur a pris connaissance et maîtrise les risques associés aux produits qu'il utilise (<i>inscrits dans la FDS</i>)
✓	Le produit chimique utilisé n'est pas Cancérigène, Mutagène, Reprotoxique [CMR] (<i>absence des mentions de danger H340/41, H350/51, H360/61/62 dans la FDS, rubrique n°2</i>)
✓	Le collaborateur porte les EPI nécessaires (<i>en fonction de la FDS, gants chimiques, bottes chimiques, combinaison chimique, masque, etc.</i>)
✓	Les produits chimiques sont correctement stockés (<i>armoire, rétention, compatibilité, à vérifier dans la FDS</i>)
✓	Le collaborateur connaît la position des points d'eau et autres rince-œils à proximité, en cas de projection accidentelle

Standards de Travail en Sécurité



Soudage



Le Standard de Travail en Sécurité « Travaux par point chaud » est respecté



L'intervenant porte a minima les EPI suivants : vêtements couvrant ou combinaison pour travaux par points chauds, gants adaptés en cuir

Soudure à l'arc



L'intervenant porte en complément, un tablier de soudeur, un masque de soudage à écran passif ou optoélectronique et une protection respiratoire (FFP2 a minima)



Le local est correctement ventilé (*mise en place d'un extracteur, captation à la source, etc. si besoin*)

Soudure Oxyacétylénique (brasage)



L'intervenant porte en complément : des lunettes de soudage teintées



Les tuyaux de soudage sont en bon état et équipés de clapets anti-retour



Les bouteilles de gaz sont attachées en position debout



Les pièces au contact de l'Oxygène ne sont pas lubrifiées / graissées

En cas de soudure sur une canalisation ayant contenu des fluides frigorigènes



La canalisation a préalablement été inertée par un gaz neutre (azote, ...)



Le collaborateur dispose d'un masque complet ou panoramique équipé de cartouches munies de filtres B2 (*risque de libération d'un gaz toxique, le phosgène*)

Standards de Travail en Sécurité



Intervention en station GNL / GNC

✓	Le collaborateur est formé au risque GNL / GNC (<i>théorique + pratique</i>)
✓	Le collaborateur a reçu une formation ATEX niv. 0
✓	Le collaborateur n'intervient pas sur un équipement sous pression
✓	Le collaborateur dispose des consignes spécifiques installateurs (<i>consigne de mise en sécurité, appel astreinte, redémarrage installation</i>)
✓	En zone ATEX, le collaborateur dispose des EPI spécifiques suivant : <i>Lunettes de sécurité (GNC) ou visièrè complète (GNL), tenue de travail antistatique, chaussures antistatiques, détecteur 4 gaz, gants cryogénique (GNL)</i>
✓	Le collaborateur porte un vêtement haute visibilité sur les voies de circulation
✓	Le collaborateur balise sa zone de travail (<i>cônes/rubalises, etc.</i>)

Standards de Travail en Sécurité



Intervention en station H2

✓	Le collaborateur est formé au risque H2 (<i>théorique + pratique</i>)
✓	Le collaborateur a reçu une formation ATEX niv. 0
✓	Le collaborateur n'intervient pas sur un équipement sous pression
✓	Le collaborateur dispose des consignes spécifiques installateurs (<i>consigne de mise en sécurité, appel astreinte, redémarrage installation</i>)
✓	En zone ATEX, le collaborateur dispose des EPI spécifiques suivant : <i>Lunettes de sécurité, tenue de travail antistatique, chaussures antistatiques, détecteur H2, gants cryogénique (si H2 froid)</i>
✓	Le collaborateur porte un vêtement haute visibilité sur les voies de circulation
✓	Le collaborateur balise sa zone de travail (<i>cônes/rubalises, etc.</i>)

Standards de Travail en Sécurité



Manutention Mécanique : Transpalette

✓	Le collaborateur porte ses EPI (<i>chaussures de sécurité, gants de manutention, casque ou casquette & vêtements de travail a minima</i>)
✓	Le collaborateur a à sa disposition les notices du constructeur (<i>manuel d'utilisation et certificat de conformité</i>)
✓	Le matériel utilisé est en bon état de fonctionnement (<i>vérifications périodiques < à 6 mois pour les transpalettes électriques</i>)
✓	Le collaborateur respecte la capacité maximum de charge et tient compte de son encombrement (<i>ne pas dépasser 600 kg pour un homme seul et 360 kg pour une femme seule</i>)
✓	Le collaborateur utilise une palette ou un support adapté pour stabiliser la charge et/ou arrimer la charge à transporter
✓	Le collaborateur emprunte un parcours défini, dégagé et balisé avec un sol plat ou un dénivelé maximum de 10% (<i>si dénivelé, se positionner en amont de la charge</i>)

Standards de Travail en Sécurité



Travaux par point chaud

✓	Un permis de feu autorisant l'exécution de travaux par point chaud est établi avec une période de validité
✓	Le risque de projections incandescentes est maîtrisé (<i>mise en place d'un écran ou d'une bâche ignifugée si besoin</i>)
✓	L'intervenant dispose à portée immédiate de moyens d'alarme (<i>téléphone fixe ou mobile, etc.</i>)
✓	L'intervenant dispose à portée immédiate de moyens de lutte contre l'incendie (<i>extincteur mobile adapté, RIA, etc.</i>)
✓	Le permis de feu est disponible sur la zone des travaux

Standards de Travail en Sécurité



Utilisation d'une meuleuse

✓	Le Standard de Travail en Sécurité « Travaux par point chaud » est respecté
✓	Le matériel dispose : d'un carter de protection, d'une poignée de maintien et d'une alimentation électrique en bon état (<i>câble, prise, enrouleur, batterie le cas échéant</i>)
✓	La meuleuse possède un interrupteur « <i>homme-mort</i> » permettant une coupure moteur dès son relâchement
✓	Le collaborateur utilise des disques adaptés aux matériaux et à la tâche (<i>découpage, meulage, etc.</i>). Il vérifie la date de péremption (<i>inscrit sur le disque</i>)
✓	Le collaborateur porte a minima les EPI suivants : lunettes masque, paire de gants (<i>niveau 3 ou C à la coupure</i>), vêtements couvrants, protections auditives
✓	Le collaborateur utilise le matériel à deux mains pendant toute l'opération
✓	Le collaborateur attend l'arrêt du disque avant de reposer l'appareil

Standards de Travail en Sécurité



Intervention en Vide Sanitaire, non classé Espace Confiné

✓	Le collaborateur est formé « Espace Confiné » a minima Niveau 1
✓	L'intervention est une conduite ou une maintenance inférieure à 1 h sans travaux par points chauds, avec une hauteur d'au moins 1,5 m et une distance pour évacuer inférieure à 15 m
✓	Le vide sanitaire est ventilé (<i>Quel que soit le débit : porte ouverte, ventilateur externe, fenêtre, VMC...</i>)
✓	Le collaborateur porte ses EPI : casque ou casquette coquée, détecteur 4 gaz, tenue de travail couvrante, lampe frontale

Standards de Travail en Sécurité